

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 05 JUIN 2014

DLB 1042/2014

L'an deux mille quatorze et le Jeudi 05 Juin à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Messieurs Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christian ALLEMANY, Vincent GAUDY, Julien BRUNO, Stéphane PEPIN-BONET, Serge MALDONADO, Alain HUC, Michel CARAYON, Rémi BOUYALA, Claude VISTE, Jean-Yves LE BOZEC, Louis CARME, Jean-Marie AT, Jean-François BARRACHINA, Pierre USACHE, Adam DA SILVA, José SATORRE, Alain RYAUX, Daniel RENAUD, Antoine BARXIAS-CASTIES, André FRETAY, Bernard CHAUD, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Michel FARENC, Louis BORRAS, Jean-Pierre LAMBERT, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Alain GRENIER, Michel LOUP, Laurent DURBAN, Philippe HUPPE, Robert GAIRAUD, Olivier BRUN, Philippe AUDOUI, Alain BIOLA, Philippe FAURE, Rémy GLOMOT, Marc GUERIN, Jean MARTINEZ, Gaby RUIZ, Jérôme BONNAFOUX, Gérard MILLAT.

Mesdames Sylvie KLEIN, Muriel ICHER, Marie-Antoinette MORA, Caroline ALLARD, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Annick SATGER, Christine JANTEL, Christine ANTOINE.

Absents excusés : Messieurs Michel TRINQUIER, Sébastien FREY, Didier DIEZ, Louis BENTAJOU, Jean AUGÉ.

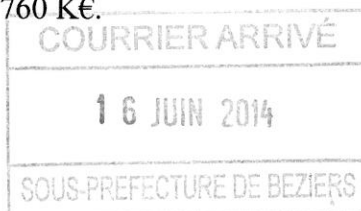
Mesdames Annie ROUGEOT, Viviane BAUDE-TOUSSAINT

OBJET : BUDGET PRIMITIF : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Trésorerie demande de modifier certaines écritures d'ordre, tant en dépenses qu'en recettes, pour des sommes équivalentes et ce afin de régulariser des écritures d'amortissement des subventions.

Il précise qu'un montant de 2 419 295 euros avait été inscrit, au BP à la ligne 1641 Emprunt Recettes, dans la perspective de lever un emprunt destiné à financer l'acquisition de terrains et la construction d'infrastructures.

Il propose d'augmenter cette enveloppe afin de couvrir les dépenses à réaliser qui se décomposent en 1,8 M€ pour l'acquisition foncière et 960 K€ pour les infrastructures, soit un total de 2 760 K€.



Il ajoute que cela nécessitera d'adopter une décision modificative comme suit :

Investissement :

Chapitre 041

En dépenses : article 1323	+ 177 803 €
article 1328	+ 79 316,19 €
En recettes : article 1313	+ 177 803 €
article 1318	+ 79 316,19 €
Chapitre 16 Recettes Article 1641 Emprunt en euros :	+ 540 705 €
Chapitre 21 Dépenses Article 2152 Installation de voirie :	+180 000 €
Chapitre 21 Dépenses Article 2183 Matériel informatique :	+ 20 000 €
Chapitre 23 Dépenses Article 2313 Construction :	+200 000 €
Chapitre 23 Dépenses Article 2315 Installation outillage technique :	+140 705 €

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative proposée par Monsieur le Président.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,



Alain VOGEL-SINGER